

Voir les précautions d'emploi de chaque produit sur : <https://ephy.anses.fr/>

### **Quelques précautions générales**

#### **Environnement milieu**

- Ne pas rejeter dans l'évier, le caniveau ou tout autre point d'eau, les fonds d'emballages non utilisés et les eaux de lavage du pulvérisateur.
- Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit pendant la période de septembre à décembre.

#### **Environnement faune**

- Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer à moins de 5 mètres d'un point d'eau (puits, bassin, mare, ruisseau, rivière, fossé...)
- Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des jardins en pente ou des surfaces imperméables situées à proximité de point d'eau telles que le bitume, le béton, les pavés et les dalles.
- Ne pas appliquer en présence d'insectes pollinisateurs et/ou auxiliaires (abeilles, bourdons, coccinelles, ...).

#### **Délai de rentrée**

- Attendre le séchage complet de la zone traitée.

#### **Respect LMR**

- Ne pas utiliser les sous-produits des cultures florales et plantes vertes et arbres et arbustes en alimentation humaine ou animale.
- Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

#### **Utilisation**

- Rincer l'emballage deux fois avant son élimination.

#### **Environnement milieu**

- Ne pas rejeter dans l'évier, le caniveau ou tout autre point d'eau, les fonds d'emballages non utilisés et les eaux de lavage du pulvérisateur.
- Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit pendant la période de septembre à décembre.

#### **Environnement flore**

- Eviter toute dérive de pulvérisation et de ruissellement vers les plantes voisines.
- Ne pas diriger l'application vers les parties vertes des cultures

#### **Délai de rentrée**

- Attendre le séchage complet de la zone traitée.

#### **Délai de rentrée**

- Attendre le séchage complet de la zone traitée.

suite

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S 24 Eviter le contact avec la peau.

S 37 Porter des gants appropriés.

S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

S 46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S 61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP 1- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Spe 3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau. Pour protéger les arthropodes non ciblés, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

#### IMPORTANT :

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Conduire, sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché du Ministère de l'Agriculture.